

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 4 décembre 2020

PRESENTS : Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, ~~Jean-Pol~~ MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
~~TANGHE~~, DESSE, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR Conseillers communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

En préambule à la séance, le Bourgmestre propose que l'ensemble des Conseillers et personnes présentes se lèvent pour une minute de silence afin de rendre hommage à monsieur Gérard Didier, ancien Echevin de la Commune, ancien Président du Conseil de la fabrique d'église de Tillet et ancien Président de l'Alliance agricole de Bastogne.

CORONAVIRUS

Le Conseil communal confirme à l'unanimité l'abrogation des ordonnances du bourgmestre en annexe rendant obligatoire le port du masque

- du 11 mai 2020 au sein de l'administration communale
- du 27 juillet 2020 pour les déplacements au sein des pêcheries
- du 27 juillet 2020 lors de la tenue des Marchés de terroir
- du 31 août 2020 aux entrées et sorties des écoles communales de Sainte-Ode

pour raison de salubrité publique durant la pandémie de coronavirus Covid-19.

Il décide également à l'unanimité d'autoriser jusqu'au 31 mars 2021 les commissions et conseils consultatifs créés en exécution des articles L1122-34 et L1122-35 du CDLD à se réunir selon les modalités visées à l'article 1, §1^{er}, alinéa 1^{er} (soit de manière virtuelle, par télé ou vidéo-conférence), sur demande de leur président.

ENERGIE

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC).

TRAVAUX

Le Conseil communal décide d'approuver

- à l'unanimité le cahier des charges relatif au « Remplacement de la toiture dans la salle des fêtes de Houmont ». Il choisit de passer le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant). La dépense estimée à 24.200 € TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire et par un subside.
- à l'unanimité le cahier des charges relatif à la « Fourniture et pose de panneaux didactiques historiques ». Il choisit de passer le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant). La dépense estimée à 16.946,05 € TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire et par un subside.
- par 8 voix pour, 1 voix contre (MACOIR) et 0 abstention le cahier des charges relatif à l'« Acquisition d'un camion ». Il choisit de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable. La dépense estimée à 143.990 € TVA comprise sera financée par la vente des 2 anciens camions et par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- à l'unanimité le cahier des charges relatif à la « Désignation d'un prestataire de services en vue de réaliser les prélèvements et les analyses de sols et de terre afin d'établir suivant la réglementation, le rapport de qualité des terres à présenter pour validation à l'autorité compétente chargée de la certification du contrôle de la qualité et du suivi de la gestion des terres (walterre) ». Il choisit de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable. La dépense estimée à 28.029,65 € TVA comprise sera financée de la même manière que les différents projets associés.

CPAS

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la délibération du Conseil de l'action sociale de Sainte-Ode relative à la modification budgétaire n° 2/2020.

FABRIQUES D'EGLISE

Le Conseil communal approuve à l'unanimité les budgets 2021 des fabriques d'église suivantes :

Tillet :

- Recettes / dépenses : 9 762,00 €
- Intervention communale : 6 137,10 €

Amberloup :

- Recettes / dépenses : 52 716,64 €
- Intervention communale : 12 749,17 €

POLICE

Le Conseil communal arrête à l'unanimité le Règlement général de police 2020 de la Zone Centre Ardenne.